

PAR COURRIEL

Québec, le 10 mars 2025

[REDACTED]

Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M59552

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 18 février 2025, visant à obtenir:

«

- *Tout document relatif à l'octroi de subventions par le ministère du Tourisme à la Professional Golf Association (PGA) pour l'organisation de la Coupe des présidents 2024;*
- *Les montants total et ventilé de toutes les subventions octroyées dans le cadre de l'organisation de la Coupe des présidents 2024. »*

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient un document répondant à votre demande. Vous le trouverez en pièce jointe.

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Le responsable de l'accès aux documents,

Frédéric Desjardins

FD/gv

p.j. Avis de recours
M13334_Let ann_La Coupe des Présidents 2024

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Téléc : (418) 529-3102

MONTREAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Téléc : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Gouvernement du Québec
La ministre du Tourisme
La ministre responsable de la région de Lanaudière
La ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent

Québec, le 22 juin 2022

Monsieur Ronald E. Price
Président
Fonds de promotion canadien la
Coupe des Présidents 2024
25, chemin South Ridge
Montréal (Québec) H9E 1B3

Corr. : M13334

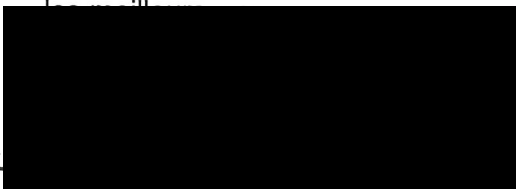
Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer une aide financière maximale de 5 000 000 \$ pour soutenir la tenue de l'événement la Coupe des Présidents 2024 à Montréal, un événement phare de la PGA Tour. La tenue de cet événement permettra de générer des retombées importantes pour le Québec et un rayonnement important de la destination, ainsi que de la déclinaison montréalaise de notre signature touristique, soit « Bonjour Montréal ».

Cette contribution est assujettie à certaines conditions incluses dans la convention d'aide financière. À cet égard, vous pouvez joindre la responsable de votre dossier, madame Annie Cloutier, directrice des services à la clientèle et de la gestion des programmes, à l'adresse courriel : a.cloutier@tourisme.gouv.qc.ca ou au 418 643-5959, poste 3448.

Nous vous souhaitons le meilleur des succès dans la réalisation de votre projet.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments



CAROLINE PROULX